



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-321

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Service interministériel de défense et de protection civiles

74-2023-12-12-00007 - Arrêté n°PREF/CAB/SIDPC/2023-0219 portant approbation du dispositif ORSEC relatif aux modes d'actions "soutien des populations" (2 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2023-12-12-00007

Arrêté n°PREF/CAB/SIDPC/2023-0219 portant
approbation du dispositif ORSEC relatif aux
modes d'actions "soutien des populations"



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Direction des sécurités

Le préfet de la Haute-Savoie

le

12 DEC. 2023

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n°pref/CAB/SIDPC2023-0219
portant approbation du dispositif ORSEC relatif aux modes d'actions
« Soutien des populations »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et suivants ;
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 742-11 et suivants et R. 740 et suivants ;
Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet de la Haute-Savoie ;
Vu l'arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2015/0040 du 22 décembre 2015 relatif à la disposition générale ORSEC « Accueil et hébergement d'urgence » ;
Vu la circulaire n°INTK0500070C du 29 juin 2005 relative à la prise en charge des frais d'opération de secours ;
Vu la circulaire n°IOCB1210239C du 3 mai 2012 relative au fonds d'aide pour le relogement d'urgence ;
Vu la circulaire n°INTE1719314C du 12 juillet 2017 relative aux conditions et modalités de versement des secours d'extrême urgence aux victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe de grande ampleur ;
Vu l'instruction n°DGS/VSS2/2017/7 du 6 janvier 2017 relatif à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique ;
Vu l'avis des différents services ;

SUR PROPOSITION de Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet

ARRETE

Article 1er :

Le dispositif ORSEC relatif aux modes d'actions « Soutien des populations » est approuvé et mis en œuvre à compter de ce jour dans le département de la Haute-Savoie.

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-defense-protection-civile@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/SIDPC/2015/0040 du 22 décembre 2015 relatif à la disposition générale ORSEC « Accueil et hébergement d'urgence » est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète, directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le président du conseil départemental, les maires, la directrice des sécurités, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental du service d'incendie et de secours, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, les services destinataires du présent dispositif sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet



Yves LE BRETON